FORTIS

Top Protect Best Profile 12/2016[1]

Sélection des fonds et back-testing

Le Top Protect Best Profile 12/2016 est une assurance Vie liée à des fonds d'investissement dont la durée est fixe dès l'origine (10 ans). Ce placement associe le meilleur profil au meilleur moment à la protection de la prime nette au terme et à une sécurisation annuelle des gains. En effet, la technique utilisée rend inutile le choix a priori, toujours risqué, d'un profil d'investissement : chaque année, le mécanisme retient et sécurise le meilleur profil d'investissement parmi les trois proposés. L'évolution annuelle est, en outre, sécurisée à concurrence de 130 % ! Une stratégie payante ? Les analyses statistiques (back-testings) sur 10 ans font ressortir un rendement moyen de 7,45 %[2] !

Trois profils d'investissement diversifiés

Composition	Défensif	Neutre	Dynamique
Obligations	65 %	32,5 %	7,5 %
Actions	15 %	45 %	70 %
Immobilier	10 %	7,5 %	2,5 %
Matières premières	10 %	15 %	20 %

Indice	Secteur Zone géographique	Profil dynamique (pondération)	Profil neutre (pondération)	Profil défensif (pondération)
Eurostoxx 50	Actions Zone Euro	35 %	22,5 %	7,5 %
S&P 500	Actions USA	10 %	7,5 %	2,5 %
Hong Kong Hang Seng index[3]	Actions Hong Kong	25 %	15 %	5 %
iBoxx Euro Index Germany Performances 5 to 7 years	Obligations Zone Euro	7,5 %	32,5 %	65 %
Epra	Immobilier Zone Euro	2,5 %	7,5 %	10 %
Locady Commodity	Matières premières (cuivre)	10 %	7,5 %	5 %
DJ AIG Commodity	Matières premières	10 %	7,5 %	5 %

[1] Top Protect Best Profile 12/2016 est une assurance Vie de la Branche 23 commercialisée par Fortis AG. L'appellation Fortis AG désigne les assurances de Fortis Insurance Belgium qui sont distribuées exclusivement par le biais des courtiers en assurances. La protection de la prime nette investie s'applique exclusivement au terme du contrat (09/12/2016) et est fournie par l'émetteur de l'EMTN, mentionné dans le *Règlement de gestion*. Durant le contrat, le risque financier est supporté par le preneur d'assurance. Toutes les informations complémentaires figurent dans le *Règlement de gestion* disponible chez votre courtier.

[2] Simulations effectuées entre le 17 août 1991 et le 17 août 2006 sur la base des mêmes profils d'investissement et des mêmes répartitions d'indices et des classes d'actifs sous-jacents. Ces rendements ne constituent ni une garantie, ni une limite pour le futur.

[3] Tous les renseignements relatifs à cet indice sont disponibles dans le *Règlement de gestion*.

Le placement gagnant par tous les temps !

Back-testing : méthodologie et résultats

La technique du back-testing permet de déterminer le potentiel de rendement d'un placement au travers d'analyses statistiques réalisées sur différentes périodes de la même durée que celle du placement. Ces analyses se basent sur les mêmes profils d'investissement et sur les mêmes répartitions des indices et des classes d'actifs sous-jacents. Dans le cas du Top Protect Best Profile 12/2016, le back-testing a réalisé sur différentes périodes de 10 ans (roll over) comprises entre le 17 août 1991 et le 17 août 2006.

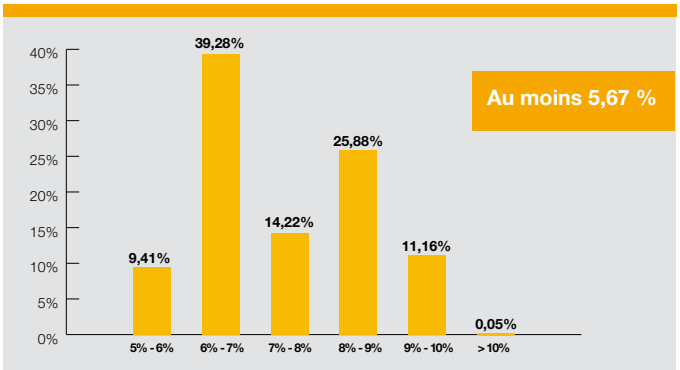

Au terme de 1.828 observations, il apparaît que le rendement annuel minimum s'élèverait à 5,67 % ! Les rendements minimum, moyen et maximum sont tous très attractifs :

- Minimum : 5,67 %
- Moyenne : 7,45 %
- Maximum : 10,10 %

Un exemple concret : les 10 dernières années[1]

Les prestations de chaque indice sont enregistrées chaque année à la même date (le 17 août dans cet exemple).

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Eurostoxx 50	100,00	154,51	202,27	231,32	320,46	232,05	167,51	157,32	161,54	203,56	234,54
S&P 500	100,00	135,42	162,91	202,07	224,90	174,68	139,62	148,93	162,61	183,44	195,05
Hong Kong Hang Seng Index[2]	100,00	144,03	64,64	114,38	157,68	105,18	91,85	93,28	109,66	138,24	155,45
iBoxx Euro Index Germany Performance Sovereigns 5 to 7 years	100,00	108,06	118,44	121,44	123,60	135,57	143,49	155,17	163,57	176,17	173,85
EPRA	100,00	122,16	126,47	132,36	142,94	147,29	142,72	140,93	184,68	247,36	315,20
Locady Commodity	100,00	113,15	80,18	83,18	92,60	73,75	74,58	86,88	144,60	190,55	378,00
DJ AIG Commodity	100,00	104,14	75,64	75,43	89,30	88,45	87,63	101,43	126,42	139,56	145,33

Leurs prestations sont ensuite pondérées en fonction de la proportion de chaque indice dans chaque profil.

Valeur : évolution depuis le lancement

	Départ	1re année	2e année	3e année	4e année	5e année	6e année	7e année	8e année	9e année	10e année
Dynamique	100	136,52	130,87	158,04	205,10	155,05	126,10	127,26	144,20	176,56	213,71
Neutre	100	127,10	127,09	145,65	177,15	148,36	131,44	135,68	152,33	180,86	210,11
Défensif	100	115,49	119,90	128,22	141,27	137,99	136,30	144,55	160,00	182,52	200,93
		36,52	33,69	41,81	57,63	57,12	53,65	52,35	53,30	56,55	62,27
		147,47	143,80	154,35	174,92	174,25	169,74	168,05	169,30	173,52	180,95

Chaque année, votre investissement retient le profil ayant réalisé la meilleure prestation depuis le lancement.

6,11 %

La différence entre la plus haute valeur de l'année et la valeur initiale (100) sert de base au calcul de **l'évolution annuelle**.
Le calcul s'effectue comme suit :

1re année : (136,52-100)/1 = 36,52

2e année : ((130,87-100) +36,52)/2 = 33,69

L'évolution annuelle est multipliée par **130 %**.
Le résultat de cette valorisation est ajouté à la valeur initiale afin d'obtenir votre **valeur sécurisée de l'année.**

2e année : (33,69 x **130 %**) +100 = 143,80

Vous recevez la plus haute valeur sécurisée au terme.

[1] Simulation effectuée entre le 17 août 1996 et le 17 août 2006 sur la base des mêmes profils d'investissement et des mêmes répartitions d'indices et des classes d'actifs sous-jacents. Ces rendements ne constituent ni une garantie, ni une limite pour le futur.
[2] Tous les renseignements relatifs à cet indice sont disponibles dans le *Règlement de gestion*.

Votre plus, c'est votre courtier

0079-2335901F-01092006 @

Fortis Insurance Belgium sa – Bd. E. Jacqmain 53, B-1000 Bruxelles - RPM Bruxelles – TVA BE 0404.494.849 – Entreprise agréée sous le numéro de code 0079 - pour pratiquer les branches 21 et 22 'Assurances sur la vie' (AR 4/7/79 – MB 14/7/79), 23 'Assurances sur la vie liées à des fonds d'investissement' (AR 30/3/93 – MB 7/5/93), 26 'Opérations de capitalisation' (Décision CBFA 26/4/05 – MB 12/5/05) et toutes les branches 'Non-Vie' (branches 1 à 18) (AR 4/7/79 – MB 14/7/79, AR 29/12/86 – MB 14/1/87, AR 7/12/88 – MB 20/12/88, Décision CBFA 31/5/05 – MB 14/6/05)